



Tests de connaissances au travail par QCM

Par **ouahmed**, le **22/03/2019** à **19:04**

Bonjour

Notre patron nous a fait faire des QCM pour faire valoir nos connaissances par QCM (questions à choix multiples). Pleins de salariés on refusé de les faire. De mon coté j'ai accepté dans l'attente de me renseigner.

Certaines personnes m'ont dit qu'il à le droit, certaines personnes m'ont dit non.

Qui a raison ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie et vous souhaite une bonne et agréable soirée.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **22/03/2019** à **21:21**

Bonjour,

Si cela entre dans le cadre de la formation, je ne vois pas le problème.

Dans ma boite, nous avons régulièrement des sessions à thème, principalement sur la sécurité. Après avoir vu un diaporama et discuté ensemble sur le thème, on répond à ce genre de questionnaire pour voir si les choses ont été comprises ou s'il faut refaire une session ultérieure sur le même thème...

Par **ouahmed**, le **15/05/2019** à **17:20**

Bonjour et merci pour votre réponse

c'eux qui ont contesté ils on eu tort

cordialement,

Par **amajuris**, le **15/05/2019** à **18:24**

bonjour,

pour la délivrance de certaines habilitations (électricité, gaz), l'employeur a l'obligation de vérifier les connaissances du salarié avant de lui délivrer son habilitation.

salutations